

Nouveau contrat entre le Bassin d’Arcachon et la région

Jeudi 23 février 2023, Laurence Rouède, vice-présidente du Conseil régional s’est rendue à la maison de la nature au Teich. En présence des parties prenantes des intercommunalités du Bassin d’Arcachon et du Val de l’Eyre, elle a renouvelé le contrat d’aménagement du territoire jusqu’en 2025.

La région Nouvelle Aquitaine a la volonté de se rapprocher des intercommunalités mais souhaite également qu’elles se fédèrent entre elles. Madame la vice présidente assure qu’il y a « des intérêts communs et une politique commune à mener ». Ce contrat est « un marqueur du partenariat entre nos intercommunalités et la région » déclare Marie Hélène Des Esgaulx, présidente de la COBAS* . Il permet de « nous rencontrer entre territoires » ajoute Bruno Bureau, président de la CCVE**.

Le précédent contrat de territoire avait permis de soutenir 44 projets pour un montant de subvention régionale voté à environ 9,7 millions d’euros. Parmi ces projets, la reconstruction des halles d’Andernos, la réhabilitation de l’aire d’accueil de la dune du Pilat, la restructuration de la salle de sport du lycée de la mer de Gujan-Mestras...

Ce contrat a pour vocation de répondre au contexte rural de certaines communes du Bassin d’Arcachon et du Val de l’Eyre mais aussi de faire face à l’augmentation notable de la population sur l’ensemble du territoire. Entre 2012 et 2017, la population a augmenté trois fois plus que la moyenne régionale et quatre fois plus que la moyenne nationale.

Ce nouveau contrat de développement et de transition est basé sur 3 axes:

- Développer un modèle économique équilibré et plus résilient.
- Adapter la dynamique d'accueil pour garantir la cohésion territoriale.
- Un territoire plus résilient qui encourage les transitions.

« La transition est un sujet clé pour la région Nouvelle Aquitaine, qu'il s'agisse de la transition énergétique et de sobriété ou de la transition démographique » précise Laurence Rouède.

On retrouve dans ces trois axes, 19 projets dits « matures » et 42 « en amorçage ».

Voici quelques exemples de projets matures soutenus par ce contrat :

- projet économique du Val de l'Eyre dédié à l'artisanat et la filière du bois
- reconstruction de la cabane Tchanquée n°3
- requalification et amélioration du camping municipal d'Audenge
- ingénierie de préfiguration de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée »
- construction d'une maison de la nature et de la forêt à Mios
- réalisation d'un pôle d'échanges multimodal à La Teste de Buch.

Le contrat porte jusqu'en 2025 « ce qui laisse trois ans pour mettre en place le plan d'actions avant de réaliser un nouveau bilan et un nouveau contrat » conclut Laurence Rouède

*Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Sud

**Communauté de communes du Val de l'Eyre